Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1065

Artikel: A Lausanne et en Ouganda : place aussi à une autre médecine?

Autor: Dubuis, Catherine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021175

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MOBILITÉ

A plein régime, les yeux fermés

Les Chambres fédérales ont réalisé quelques modestes économies dans le budget des routes nationales. Au-delà de la querelle sur une décision qui touche plus particulièrement la Suisse romande, ne faudrait-il pas revoir de fond en comble nos priorités dans le domaine des investissements en faveur de la mobilité ?

(jd) Le réseau autoroutier n'a pas échappé aux mesures d'économies indispensables à la réduction du déficit budgétaire de la Confédération. La coupe opérée par le Conseil national reste modeste — 121 millions sur un budget initial de 1,4 milliard — et ne devrait empêcher ni la poursuite des travaux en cours ni le démarrage des projets prêts à la réalisation. Néanmoins des députés romands, relayés par une partie de la presse francophone, n'ont pas hésité à brandir le vieux slogan de l'arrogance alémanique incapable de prendre en compte les intérêts des minorités et à voir dans cette attitude un nouveau signe de pourrissement politique. Ce recours éculé au complexe du minoritaire maltraité, sur le mode larmoyant, peut flatter peut-être une partie de l'électorat; il ne contribue en rien à poser les véritables termes du débat. En effet la controverse du type «mon réseau est moins développé que le tien» paraît bien dépassée. Tout d'abord la Suisse romande, avec le raccordement Lausanne – Genève, a bénéficié du premier tronçon d'autoroute en Suisse et, pour ce qui est de la densité de son réseau, n'a rien à envier au reste du pays. Ensuite et surtout la réflexion ne peut échapper aujourd'hui à la question de la finalité de l'infrastructure autoroutière et aux limites de la mobilité. Deux illustrations d'actualité.

Elargissez d'abord, assainissez ensuite!

La capacité du réseau actuel est en plusieurs points épuisée. Entre Lausanne et Genève, il n'est pas rare que la radio annonce ralentissements et bouchons. Même scénario entre Lausanne et Vevey. Le côté Jura du contournement de Lausanne passera à trois pistes. Dans un récent arrêt, le Tribunal fédéral a rejeté les recours contre l'élargissement à trois voies dans les deux sens du tronçon du Grauholz près de Berne. Mais, aspect tout à fait intéressant, les juges ont lié leur décision à l'obligation

pour les autorités bernoises d'élaborer un plan de mesures destiné à limiter au maximum les nuisances, conformément à la législation sur la protection de l'environnement. Elargissez d'abord — c'està-dire provoquez une augmentation du trafic — et assainissez ensuite. Etrange logique.

Le flux (très) tendu

La République fédérale allemande est en train de subir les effets de cette autre logique apparente qui prétend améliorer la fluidité du trafic grâce aux tracés autoroutiers. Dans ce pays, le trafic sur les autoroutes a presque doublé en vingt ans et un tiers du réseau est régulièrement engorgé; dans quatre ans, selon les prévisions, c'est la moitié du réseau qui devrait connaître l'asphyxie (*Tages Anzeiger*, 9.12.91). Et avec l'ouverture de l'espace économique, c'est l'Europe entière qui va être saisie d'une nouvelle frénésie de déplacement, avant tout par la route.

En RFA, c'est le système de production

«just in time» (les Français l'appellent le système flux tendu) qui est menacé: il évite les coûts de stockage des marchandises et consiste à livrer les biens de consommation ou les produits semifinis au moment où ils sont nécessaires. Mais avec l'augmentation des ralentissements et des bouchons, la planification des livraisons devient de plus en plus aléatoire; on cite des cas où le livreur envoie plusieurs camions simultanément avec le même chargement, dans l'espoir qu'un d'entre eux au moins arrivera à l'heure convenue. Ailleurs, on recourt à l'hélicoptère pour éviter la peine conventionnelle prévue en cas de retard.

Les experts en viennent tous à considérer le coût des transports comme la cause des difficultés croissantes de déplacement dues à la surcharge du réseau et comme le moyen de résoudre ce problème. Les moyens financiers manquent pour développer des systèmes alternatifs de transports et l'élargissement de la capacité du réseau routier actuel se heurte à l'opposition des riverains. Reste la solution de réduire le trafic en élevant son prix, c'est-à-dire en lui faisant payer son coût effectif, voire même en introduisant des tarifs dissuasifs, notamment pour le trafic dit «de loisir» estimé en RFA à 50% du trafic automobile privé, et pour les véhicules sousoccupés. Par ailleurs on peut imaginer de définir des charges maximales (contrôles des entrées et des sorties) pour certains tronçons et durant certaines périodes afin d'éviter le chaos. ■

A LAUSANNE ET EN OUGANDA

Place aussi à une autre médecine ?

Médecine «conventionnelle» ou médecine «naturelle»? Le temps est peutêtre venu de dépasser l'opposition. Le 13 novembre dernier, une motion a demandé à l'Université de Lausanne (UNIL) de s'intéresser de plus près aux médecines non-conventionnelles, et le Grand Conseil vaudois a chargé une commission d'étudier le sujet. But avoué de la motion: «Etudier la création d'une chaire de médecine non conventionnelle, dans l'esprit de créer un lien avec la médecine conventionnelle». Du côté de la Faculté, on ne peut pas dire que c'est l'enthousiasme. On pouvait s'y attendre.

Si je relève cette information, ce n'est pas dans l'idée perverse de suggérer que l'on pourrait prolonger le petit jeu de l'utopie au-delà des limites de 1991. Mais je suis frappée par l'écho que je lui trouve dans le dernier numéro de Médecins sans frontières, dont le dossier est consacré à la lutte contre le SIDA dans le monde, et plus particulièrement en Ouganda. En effet, MSF-Suisse/Ouganda a décidé de donner son appui à un projet de recherche sur les effets des thérapies traditionnelles utilisées en Ouganda par un grand nombre de personnes atteintes du SIDA: «Le but de ce projet est d'identifier un ou plusieurs traitements d'une efficacité au moins comparable, sinon supérieure, à celle des thérapies de soutien utilisées chez nous pour certaines manifestations du SIDA». Il est

Les chères économies

(pi) «Il faut bien couper quelque part!» C'est ainsi que Pierre Cevey, le chef du département vaudois de l'Instruction publique, a justifié devant le Grand Conseil la suppression des cours de français pour jeunes élèves étrangers. Economie: 300 000 francs. Si l'argument ne casse pas des barreaux de chaises, il faut bien reconnaître à son auteur une

prévu de s'associer à la pratique de guérisseurs traditionnels, tout en faisant bénéficier ces derniers de séances d'information sur la prévention de la maladie.

Bien sûr, c'est ici l'urgence d'une situation catastrophique qui commande; ce geste vers la reconnaissance d'un savoir n'est peut-être rien d'autre qu'un aveu d'impuissance, un acte de désespoir. Face à d'autres urgences médicales endémiques telles que la malaria, la tuberculose, la bilharziose, les services de santé locaux sont déjà débordés; que dire de leur dénuement face à la prise en charge thérapeutique conventionnelle, fort coûteuse, des malades du SIDA!

Je vois cependant dans ce projet, quelles qu'en soient les motivations, une manifestation d'ouverture et d'assouplissement à l'égard de thérapies qui méritent sans doute mieux que notre dédain. D'autres exemples sans doute existent de par le monde. On aimerait en connaître les résultats.

Je signale à ce propos le très intéressant dossier de *J'achète mieux* (novembre 1991) consacré aux «médecines différentes». J'y trouve l'annonce de la création, à Lausanne, d'une fondation (la fondation LING) qui propose de mener des «recherches comparatives concernant la médecine traditionnelle occidentale avec des méthodes d'autres cultures [...] et la mise en œuvre de soins mixtes».

Et je fais mienne la conclusion du journal:« C'est peut-être un pas vers une reconnaissance et une complémentarité entre ces deux approches».

Catherine Dubuis

Sources: *Uniscope*, l'hebdomadaire de l'UNIL, nº 125, 9-15 décembre 1991. *Médecins sans frontières Suisse*, nº 22, hiver 1991. *J'achète mieux*, nº 197, novembre 1991.

circonstance atténuante: les députés sont plus prompts à décréter des coupes linéaires dans les budgets qu'à assumer la responsabilité politique de leurs effets, et donc à désigner clairement les services que l'Etat doit cesser de prodiguer.

Cette coupe est évidemment la plus stupide qui soit. Ne pas apprendre aux étrangers la langue dans laquelle ils suivent leur scolarité, c'est rendre un mauvais service aux autres élèves des classes dans lesquelles ils se trouvent. C'est aussi une décision d'une rare incohérence: le Conseil d'Etat n'a jusqu'à maintenant pas manqué une occasion de se plaindre du manque de permis de travail dont il dispose pour la maind'œuvre étrangère. Si l'économie vaudoise a besoin pour fonctionner d'ouvriers dont la formation ne lui a rien coûté, il est indécent de refuser d'en payer le prix, à savoir, entre autres, un enseignement de qualité pour leurs enfants. Il y aurait aussi quelque chose à dire à ce chapitre sur les bénéfices que procure cette main-d'œuvre à de nombreuses entreprises et sur son coût social qui, lui, doit évidemment être pris en charge par l'Etat. C'est encore une décision facile et lâche: il n'y a pas de lobby des élèves étrangers — ils n'ont d'ailleurs, ni eux ni leurs parents, le droit de vote —, comme il y a des groupes de pression dans tant d'autres domaines qui ont réussi à sauver quelques meubles.

Ces 300 000 francs sont surtout une économie qui risque de coûter cher à long terme. Les cours de français font partie de l'intégration des enfants étrangers. Les supprimer, c'est compromettre cette intégration et créer les conditions pour qu'une partie de cette population doive plus tard être prise en charge par les services sociaux. Puisque la fibre humaniste ne semble plus inspirer les débats du Parlement vaudois, les députés auraient au moins pu se poser une question d'ordre économique: combien cette économie coûterat-elle à l'Etat de Vaud dans dix ans ?

Ce qu'ils ont omis de dire

(jd) A l'occasion de sa dernière rencontre avec la presse, Marcel Blanc, responsable des travaux publics vaudois, a croissante d'électricité — supérieure à la moyenne suisse —, le moratoire nucléaire, le retard pris par les projets de Cleuson-Dixence et de ligne à très haute tension Galmiz-Verbois, l'augmentation des débits minimaux exigée par la protection des eaux vont conduire à une rupture de l'approvisionnement électrique du canton. Et le magistrat de préconiser une simplification des procédures fédérales — en clair une réduction des droits d'opposition et de recours — pour mieux affronter cette situation d'urgence. Si M. Blanc, au seuil de la retraite, était allé au fond des choses, il aurait pu ajouter que les autorités vaudoises, et avec elles les distributeurs d'électricité, ont misé durant trop longtemps sur un accroissement illimité de la demande d'énergie qu'ils ont cru pouvoir couvrir grâce à l'énergie atomique, malgré l'opposition répétée de la population vaudoise. Cette fuite en avant s'est notamment traduite par la promotion inconsidérée du chauffage électrique et par une politique singulièrement peu imaginative et dynamique au titre des économies d'énergie. Dès lors il est un peu facile, voire même mesquin, de se soustraire à ses responsabilités et de faire croire que la politique énergétique passe, pour l'essentiel, par la mise au pas de ceux que préoccupent la nature et les paysages. Il est un autre personnage qui a manqué une occasion de se taire, c'est le promoteur et agent immobilier Bernard Nicod. Le Conseil national, au dernier moment et un peu par surprise, a refusé d'abroger l'arrêté urgent qui interdit la revente des immeubles durant un délai de cinq ans. Cette mesure, à vrai dire, ne nous a jamais totalement convaincus: décidée beaucoup trop tardivement, elle est aujourd'hui inutile vu la situation du marché immobilier. Mais quant à dire comme le promoteur romand, moins fringant qu'à l'accoutumée, que cette décision constitue le coup de grâce au secteur immobilier et à mettre à son compte «des milliers d'entreprises acculées à la faillite, 100 000 chômeurs dans les mois qui viennent, une situation de crise dramatique», il y a un pas que la plus élémentaire décence devrait interdire de franchir. Les jongleurs financiers de l'immobilier n'ont pas rechigné à engranger des bénéfices considérables tant que le vent leur a été favorable; qu'ils aient maintenant l'honnêteté élémentaire d'assumer la responsabilité de la tempête qu'ils ont déclenchée. ■

lancé un cri d'alarme: la demande